

SOMMAIRE

Procès-verbaux

- Bureau fédéral - 17/10/08 P. 02
- Comité directeur - 08/11/08 P. 04
- Comité directeur - 10/01/09 P. 07

Comptes rendus

- CID - 06/09/08 P. 11
- Commission sport dans l'entreprise - 11/10/08 P. 14
- Commission statuts et règlements - 14/11/08 P. 17
- Commission sportive fédérale - 04/12/08 P. 19
- Groupe vétérans - 12/12/08 P. 23
- Réunion avec les DOM-TOM - 13/12/08 P. 25
- Commission sportive fédérale - 27/01/09 P. 27

Appels - Instances

- Jury d'appel - 05/12/08 P. 29
- Instance nationale de discipline - 13/12/08 P. 30
- Instance supérieure de discipline - 13/12/08 P. 31

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU FÉDÉRAL DU 17 OCTOBRE 2008

Présents :
Président :
Gérard VELTEN

Le Président, Gérard Velten, ouvre la séance à 17h05.

Membres :
Bernard BARBIER
Jean-René CHEVALIER
Michel DENIAUD
François de PINEL
Gilbert LIEGEOIS
Jacques HELAINE
Jean Claude MOLET
Christian RIGAUD

POINT 1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU FEDERAL DU 25 AVRIL 2008

Ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

Assistent :
Michel GADAL,
Directeur Technique National
Daniel BRASLET,
Directeur Administratif et
Financier

POINT 2 - CONGRES FEDERAL 2009

Pierre Blanchard, chargé de mission pour l'organisation des Congrès et le Directeur administratif et financier, Daniel Braslet, font le point des recherches entreprises en vue de la tenue, à Paris d'une réunion regroupant les instances fédérales, régionales et départementales.

Compte tenu notamment :

- du coût élevé de location de la Maison du sport français
- des difficultés, sur le weekend de la Pentecôte à Paris, pour obtenir le nombre de chambres

Il est décidé :

- de prévoir cette réunion, plus tôt dans la saison, les 21 et 22 mars avec, le samedi 21 matin : Comité directeur et réunion plénière le samedi de 14h00 à 19h00 et le dimanche de 9h00 à 13h00
- d'y convier les Présidents de Ligues et de Comités départementaux
- de rechercher un lieu moins onéreux

Le point sur ce dossier sera fait au Comité directeur du 8 novembre.

POINT 3 - FINANCES

Le Trésorier général, Jean-Claude Molet, et le Vice-président chargé des finances présentent les projets de révision du budget 2008/2009 et le budget 2009/2010.

Le Bureau fédéral étudie l'ensemble des lignes de charges et de produits et apporte un certain nombre de corrections aux projets présentés.

Concernant les tarifs 2009/2010, à soumettre à l'Assemblée générale, les membres du bureau, après un large débat, décident de proposer au Comité directeur une augmentation du tarif des licences :

- 15,00 € la licence traditionnelle senior (au lieu de 13,00 €)
- 7,00 € la licence traditionnelle jeune (au lieu de 5,10 €)
- 11,00 € la licence promotionnelle senior (au lieu de 10,40 €)
- 5,00 € la licence promotionnelle jeune (au lieu de 4,60 €)

Le budget prévisionnel 2009/2010 sera modifié en prenant en compte ces tarifs.

Invités :
Jacques BARRAUD
Pierre BLANCHARD
Joël CHAILLOU
Alain DUBOIS
Bernard FREBET
Patrick RINGEL

Invitée Excusée :
Nicole COURY

POINT 4 - LISTE DES REVÊTEMENTS AGREES

Suite à une vague de protestations consécutive à la publication par l'ITTF de la liste des revêtements de raquettes autorisés n°29b le Président Gérard Velten a souhaité que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du Bureau et présentée par Jacques Barraud, Président de la Commission Fédérale d'Arbitrage.

Jacques Barraud résume ce dossier qui concerne des revêtements de raquettes supprimés sur la liste n° 29b applicable au 15 octobre 2008 ; ceci pénalisant un certain nombre de joueurs qui ne pouvaient plus utiliser des revêtements achetés en début de saison.

Entre temps, l'ITTF a pris de nouvelles dispositions qui règlent cette question car aucun joueur ne sera lésé :

- La liste n° 29 sera valide jusqu'au 31 mars 2009
- La liste n° 29b sera valide jusqu'au 30 juin 2009
- La nouvelle liste n° 30 sera publiée le 1^{er} avril 2009 et prendra effet au 1^{er} juillet 2009.

POINT 5 - CALENDRIER PROA PROB 2008/2009

Le Secrétaire général, Christian Rigaud évoque l'organisation d'une nouvelle épreuve européenne (European Nation League) inscrite au calendrier de l'ETTU dont une date correspond à celle d'une journée de Pro A Pro B (le 24 février 2009).

Cette nouvelle compétition concernera de nombreux joueurs/joueuses français et étrangers qui participent au Championnat de Pro A / Pro B.

Le Bureau fédéral décide de contacter l'ETTU à ce sujet et de transmettre ce dossier pour décision au prochain Comité directeur qui se tiendra le 8 novembre prochain.

La séance est levée à 21h35.

Adopté par le Bureau fédéral du 28 janvier 2009.

Alain Dubois
Le Président

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 8 NOVEMBRE 2008

En ouverture de séance, à 8 heures 35, le Président Gérard Velten, pour la dernière réunion qu'il présidera, remercie les membres du Comité directeur pour les quatre années de mandat passées ensemble.

Par ailleurs, il informe de la démission, pour raisons personnelles, de Daniel Sambol et du congé de maternité, à venir de Estelle Londiche tous deux membres du personnel fédéral.

POINT 1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2008

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - PROGRESS CLUB

Après avoir pris connaissance du bilan de l'opération "Progress' Club" présenté par le chargé de mission Bernard Frébet et le Vice président Michel Deniaud, le Comité directeur décide, par 8 voix contre, 6 pour et 10 abstentions, de ne pas renouveler cette opération pour la saison 2008/2009.

POINT 3 - FINANCES

3.1 BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION 2007/2008

Le Trésorier général, Jean-Claude Molet, présente en détail le compte d'exploitation 2008/2009. Il fait le point des charges et produits des différents chapitres ainsi que des frais de structures et de personnel.

Il évoque notamment les charges supplémentaires non prévues au budget (32 280 € de dépréciation de stocks, 30 000 € de taxes foncières) et les recettes non atteintes par rapport au prévisionnel (- 34 000 € sur les licences et -34 000 € sur la subvention du Ministère).

Le compte d'exploitation, arrêté au 30 juin 2008, fait ressortir un total des charges de 5 344 223 € et un total de produits de 5 136 381 €, soit un résultat déficitaire de 207 842 €.

Suite à cette présentation, le Comité directeur approuve, à l'unanimité, le bilan et le compte d'exploitation de la saison 2007/2008 en présence de Christian Lourdeau et Florence Balin, Commissaires aux comptes et de Guy Ducros, Expert comptable.

Le Vice-président chargé des finances, François de Pinel présente ensuite :

3.2 REVISION DU BUDGET PREVISIONNEL 2008/2009

Ce budget, révisé en équilibre à 4 896 200 € est adopté par 18 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

3.3 BUDGET PREVISIONNEL ET TARIFS ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS 2009/2010

Le Bureau fédéral, qui s'est réuni le 8 novembre, a proposé en plus de l'ajustement sur le coût de la vie, une augmentation de 2,00 € de la licence traditionnelle senior et de 1,90 € de la licence traditionnelle jeune.

Le montant supplémentaire dégagé permet ainsi d'inscrire une somme de 292 058 € affectée au chapitre Promotion pour des actions de développement à définir par la future équipe fédérale.

Présents :

Président :

Gérard Velten
Bernard Barbier
Jacques Barraud
Pierre Blanchard
Joël Chaillou
Jean-René Chevalier
Nicole Coury
Francis Czyzyk
Michel Deniaud
François de Pinel
Alain Dubois
Bernard Frébet
Jacques Hélaïne
Annie Le Roy
Guy Letrot
Gilbert Liégeois
Patrick Lustremant
Jean-Claude Molet
Christian Rigaud
Patrick Ringel
Jacques Sauvadet
Bernard Simonin
Miguel Vicens
Michèle Willot

Excusés :

Jean-François Kahn
Aurélien Personne

Assistent :

Daniel Braslet,
Directeur administratif et
financier
Michel Gadal,
Directeur technique national

Invités :

Christian Lourdeau,
Florence Balin,
Commissaires aux comptes
Guy Ducros,
Expert comptable
Gilles Bouvier,
Président du CID
Thierry Charland,
Médecin fédéral national

Les tarifs et le budget prévisionnel 2009/2010, présenté en équilibre à 5 126 381 €, sont adoptés par 17 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

Ces documents seront soumis à l'Assemblée générale du 14 décembre 2008.

POINT 4 - REGLEMENT MEDICAL _____

Suite à la demande du Ministère de la Santé, de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative, le Président de la Commission des Statuts et Règlements, Joël Chaillou et le Médecin fédéral présentent les modifications qu'ils ont apportées avec le Secrétaire général, Christian Rigaud, au Règlement médical.

Il s'agissait principalement de mettre en conformité nos textes avec le Code du Sport à la place du Code de la Santé publique.

Le Règlement médical est adopté à l'unanimité et sera transmis au Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

POINT 5 - COMMISSION NATIONALE D'AIDE ET DE CONTROLE DE GESTION _____

La CNACG propose des modifications au règlement en vigueur.

Il s'agit en vérité d'un "toilettage" du texte pour une meilleure lisibilité et donc une meilleure compréhension.

Néanmoins ce texte prend en compte des nouvelles obligations en matière d'assurance prévoyance, non prévues dans les textes initiaux, en les ajoutant à la liste des documents devant obligatoirement être fournis.

Le Comité directeur adopte, à l'unanimité, ces modifications.

POINT 6 - REGLEMENTS SPORTIFS _____

Championnat de France Seniors
Chapitre IV Article 3 des Règlements Sportifs (Page 116 des règlements fédéraux)

Le Comité Directeur, lors de sa réunion du 7 juin 2008, a adopté le principe de l'obligation pour les joueurs de participer à au moins deux tours du Critérium fédéral pour se qualifier au Championnat de France seniors dès la saison 2008/2009.

Les Règlements sportifs ayant été édités en mai 2008 cette modification n'est donc pas intégrée dans les textes actuels.

Les modifications aux textes réglementaires, proposées par Patrick Lustremant, Président de la Commission sportive et à appliquer dès la saison 2008/2009, sont adoptées à l'unanimité.

POINT 7 - EVOLUTION DES COMPETITIONS _____

Dans le but d'inciter les joueurs à participer au Critérium fédéral, Jean-René Chevalier, responsable du groupe Evolution des

Compétitions, propose une revalorisation des coefficients affectés au Critérium.

Avant de prendre une décision, il est demandé au Président de la Commission de Classement, Miguel Vicens, de faire une évaluation pour vérifier la concordance entre le classement des jeunes et celui des seniors.

Ce dossier sera à représenter à une prochaine réunion.

POINT 8 - CALENDRIER 2008/2009 _____

En raison de l'organisation de la nouvelle épreuve européenne (European Nation League) qui concerne de nombreux joueurs/joueuses français et étrangers, le Comité directeur décide, à l'unanimité, d'avancer au 17 février 2009 la journée de Championnat de Pro A / Pro B prévue au calendrier initial le 24 février.

Les clubs seront avertis de cet avancement de date.

POINT 9 - CONGRES FEDERAL 2009 _____

Comme évoqué lors du dernier Bureau fédéral, Pierre Blanchard, chargé de mission, et le Directeur administratif et financier, Daniel Braslet ont entamé des recherches pour organiser une réunion conjointe, Comité directeur fédéral /Présidents de Liges et de Comités les 21 et 22 mars.

Plusieurs sites choisis ne sont pas disponibles. Des offres, sur Paris, ont été reçues mais sont jugées trop onéreuses.

Il convient donc de poursuivre les recherches et se tourner éventuellement vers la province (Arras, Tours, Bourges, Futuroscope...).

POINT 10 - DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE _____

Le Directeur technique national, Michel Gadat informe :

- Du suivi longitudinal effectué, via les pôles, sur les athlètes et du courrier qui leur a été adressé pour leur préciser que ce suivi était impératif pour rester sur les listes du haut niveau.
- Du concours de CTS qui aura lieu en 2009.
- De la réorganisation, en cours, au Ministère Jeunesse et Sport.
- Du colloque de la DTN qui se tiendra à Paris du 2 au 4 décembre avec plusieurs intervenants extérieurs : Claude Fauquet, DTN de la Natation et Stéphane Diagana.
- De sa participation au colloque organisé par l'INSEP.
- D'un stage en Chine organisé pour un groupe de dix entraîneurs français.
- Des résultats obtenus aux derniers Championnats d'Europe à Saint Petersburg où les équipes féminines et masculines ont, avec la participation de jeunes, conservé leur place en 1ère division.
- Des excellents résultats obtenus au Challenge Cadets ITTF
 - ✓ Simple Cadets : Médaille d'Or : Romain Lorentz, Médaille d'Argent : Simon Gauzy
 - ✓ Par équipes : Médaille d'Or : équipe d'Europe avec Romain Lorentz et Simon Gauzy

- ✓ Double Cadets : Médaille d'Or : Evans/Simon Gauzy (Eng/Fra)
- et à la Finale du Circuit Junior ITTF :
 - ✓ Médaille de Bronze en Juniors : Thomas Le Breton
- Des joueuses et joueurs sélectionnés pour les Championnats du Monde juniors de Madrid :
 - ✓ Aurore Dessaint et Alice Abbat
 - ✓ Victorien Leguen, Thomas Le Breton, Romain Lorentz et Simon Gauzy

- ✓ Jean-François Kahn, Vice-président
- ✓ Christian Rigaud, Vice-président de la commission des jeunes
- ✓ Bernard Barbier : commission d'arbitrage
- ✓ Miguel Vicens : commission de classement
- ✓ Nicole Coury : instance de discipline
- ✓ Michel Gadal : groupe d'experts
- ✓ Gérard Velten : représentant au Board de l'ITTF

Il transmet ensuite la liste des 48 candidats à l'élection au Comité directeur fédéral, liste entérinée par la Commission électorale.

Avant de clôturer la séance, pour sa dernière réunion, le Président Gérard Velten, renouvelle ses remerciements à l'ensemble des membres du Comité directeur et particulièrement à ceux qui ont décidé de ne pas se représenter : François de Pinel, Gilbert Liégeois et Aurélien Personne.

La séance est levée à 13h05.

Adopté par le Comité Directeur du 10 janvier 2009.

POINT 11 - COMMISSION FEDERALE D'ARBITRAGE _____

Sur proposition de Jacques Barraud, Président de la CFA, le Comité directeur nomme, à l'unanimité, aux grades de :

- Juge-arbitre national : Pierre Salaun (Bretagne)
- Responsable des arbitres : Nico Angenon (Centre).

POINT 12 - SPID _____

Jacques Sauvadet chargé de Mission informatique fait part des opérations de migration des serveurs informatiques effectuées récemment.

Les discussions sur le renouvellement des contrats n'ont pas pu se faire plus tôt et quelques soucis liés à des dysfonctionnements de logiciels, qui ne sont pas du fait de la FFTT, ont été rencontrés en début de saison.

Toutefois, le système fonctionne dorénavant correctement et des économies ont pu être réalisées sur le poste hébergement.

POINT 13 - JURY D'APPEL _____

Le Comité directeur prend connaissance des décisions prises par le Jury d'appel lors de ses réunions des 24 septembre et 7 novembre 2008 :

- appel du club TT Voisins le Bretonneux d'une décision du Comité départemental des Yvelines
- appel du club Schirrein Schirrhoffen d'une décision de la Commission sportive fédérale.

POINT 14 - INFORMATIONS GENERALES _____

14.1 SECRETAIRE GENERAL

Christian Rigaud fait part du renouvellement, à venir, de la convention avec la Fédération Sportive de la Police Française dont le projet de texte a été diffusé en dossier complémentaire.

14.2 PRESIDENT

Le Président, Gérard Velten communique le résultat des élections à l'ETTU :

Le Président
Alain DUBOIS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 10 JANVIER 2009

Présents :

Président :
Alain Dubois

Jacques Barraud
Pierre Blanchard
Anne Boileau Demaret
Claude Brossard
Joël Chaillou
Jean-René Chevalier
Jean-Claude Cornillon
Emmanuelle Coubat
Nicole Coury
Francis Czyzyk
Christian Delaruelle
Michel Deniaud
Adrien Dodu
Jacques Hélaïne
Jean-François Kahn
Guy Letrot
Vincent Loriou
Patrick Lustremant
Jean-Claude Molet
Christian Paliarne
Christian Rigaud
Patrick Ringel
Jacques Sauvadet
Bernard Simonin
Miguel Vicens
Michèle Willot

Assistent :

Daniel Braslet,
Directeur administratif et
financier
Michel Gadal,
Directeur technique national

Le Président Alain Dubois ouvre la séance, à 8 heures 35.

Il renouvelle ses vœux à l'ensemble des membres du Comité directeur et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

POINT 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 NOVEMBRE 2008

Après avoir pris en compte des remarques de forme, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres qui étaient présents à cette réunion.

POINT 2 - PROJET DE POLITIQUE FEDERALE POUR L'OLYMPIA- DE 2009 / 2012

Le Président Alain Dubois, soumet le projet de politique fédérale qui a été présenté à l'Assemblée générale de décembre après l'avoir été lors des réunions organisées dans les zones.

Sans revenir sur ce plan d'actions, il met l'accent sur quelques grands principes : "nous sommes tous élus sur la base des trois grands points du projet" :

Accompagnement des clubs, comités et ligues

Création d'un pôle communication/marketing

Moderniser le fonctionnement fédéral et redéfinir une politique financière

Le Comité directeur adopte, à l'unanimité, le projet fédéral pour l'Olympiade 2009/2012, présenté par le Président.

POINT 3 - ELECTION DU BUREAU FEDERAL

Le Comité directeur élit, à bulletins secrets, les membres du Bureau fédéral :

Secrétaire général : Christian Paliarne (21 oui, 4 non, 2 blancs) ;

Trésorier général : Claude Brossard (15 oui, 10 non, 2 blancs) ;

Vice-président délégué, Chargé du Développement : Jacques Hélaïne (21 oui, 6 non) ;

Vice-président chargé de la Communication et du Marketing : Christian Delaruelle (15 voix)
Bernard Simonin ayant obtenu 12 voix ;

Vice-président Pôle Compétition : Jean-René Chevalier (26 oui, 1 non) ;

Membres du Bureau fédéral :

Jean-Claude Molet (26 oui, 1 non) conseiller relations institutionnelles,

Emmanuelle Coubat (23 oui, 3 non et 1 blanc) chargée de mission emploi/formation.

A noter qu'il est possible d'inviter aux réunions de Bureau des personnalités d'expérience: Michel Deniaud, Patrick Ringel, Guy Letrot, Joël Chaillou et Adrien Dodu.

POINT 4 - NOMINATION DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL _____

Le docteur Thierry Charland est nommé Médecin fédéral national.

POINT 5 - DESIGNATION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS ET CHARGES DE MISSION _____

Sur proposition du Président Alain Dubois le Comité directeur désigne :

Secrétaire général adjoint : Guy Letrot

Trésorier adjoint : Adrien Dodu

Responsable des publications fédérales et de France Tennis de Table : Bernard Simonin

Président de la Commission électorale : Paul Courteau

Président de la Commission sportive : Patrick Lustremant

Président de la Commission d'arbitrage : Jacques Barraud

Président de la Commission des organisations : Jean-Claude Cornillon

Président de la Commission de classement : Miguel Vicens

Président de la Commission des Jeunes : Vincent Loriou

Président de la Commission sport en entreprise et vétérans : Michel Deniaud

Membres de la CNACG : Marc Dézellus et Emilie Sachot

Chargée de mission Insertion par le sport : Nicole Coury

Président de la commission des statuts et règlement : Joël Chaillou

Chargé de mission, Congrès fédéraux : Pierre Blanchard

Chargé de mission, système d'information : Jacques Sauvadet

Chargé de mission relations internationales, promotion de l'arbitrage international : Patrick Ringel

Chargé de mission Groupe Elite : Jean-René Chevalier

Chargé de mission Equipements : Jacques Hélaïne

POINT 6 - NOMINATIONS AUX INSTANCES NATIONALE ET INTERNATIONALES _____

Sur proposition du Président, le Comité directeur propose la candidature aux instances nationale et internationales :

Conseil d'administration du CNOSF : Alain Dubois (25 oui, 2 blancs)

ITTF :

Comité exécutif, vice présidence : Claude Bergeret (19 oui, 6 non et 2 blancs)

FPI (Francophonie Pongiste internationale) :

Secrétaire général : Jean-Claude Molet (25 oui, 1 non et 1 blanc)

Trésorier général : Henri Direr (24 oui, 3 non).

UMTT (Union Méditerranéenne de Tennis de Table) :

Bureau, Présidence déléguée : Jean-François Kahn (21 oui, 6 non).

POINT 7 - DESIGNATION DES PRESIDENTS DES INSTANCES DE DISCIPLINE _____

Le Comité directeur désigne les Présidents des instances :

Instance nationale de discipline : Nicole Coury

Instance supérieure de discipline : Bernard Barbier

Jury d'appel : Michel Deniaud

POINT 8 - INSTANCES DE DISCIPLINE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE _____

Le Président informe de la nomination des instances de discipline de lutte contre le dopage faite par le Comité directeur du 24 février 2007 pour un mandat de quatre ans se terminant donc en février 2011.

Première instance : Jean-François Kahn, Annick Coignard, Paul Courteau et Bernard Perret.

Organe disciplinaire d'appel : Christian Rigaud, Bernadette Velten, Thierry Charland, Jacques Barraud et Arnaud Rouget.

POINT 9 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE _____

Le Comité directeur désigne les membres du Conseil de l'ordre :

Président : Alain Dubois

Secrétaire : Paul Courteau

Membres : Jean Devys, Henri Direr, Alain Poilvé, Jacques Soilot, Francis Thomas et Gérard Velten.

Le lieu et l'ordre du jour de cette Assemblée générale seront arrêtés lors du Comité directeur du 14 février 2009.

POINT 10 - DESIGNATION DES COORDONNATEURS DE ZONE _____

Sont désignés coordonnateurs des zones :

Zone 1 : Nicole Coury

Zone 2 : Michel Deniaud

Zone 3 : Miguel Vicens

Zone 4 : Jacques Sauvadet

Zone 5 : Pierre Blanchard

Zone 6 : Guy Letrot

POINT 11 - SIGNATAIRES DES COMPTES BANCAIRES _____

Le Comité directeur décide, à l'unanimité, d'autoriser, individuellement et séparément, le Président Alain Dubois, le Trésorier général Claude Brossard et le Trésorier adjoint Adrien Dodu à effectuer toutes les opérations bancaires sur les comptes fédéraux.

POINT 12 - HONORARIAT _____

Sur proposition du Président, le Comité directeur élève à l'Honorariat :

Président d'honneur : Gérard Velten

Vice-présidents d'honneur : Bernard Barbier et François de Pinel de la Taule

Membre d'honneur : Vincent Purkart

POINT 13 - ASSEMBLEE GENERALE 22 MARS 2009 _____

Dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel 2009/2010, le Comité directeur décide, de convoquer une Assemblée générale le dimanche 22 mars. Cette assemblée sera précédée, le samedi 21 mars, d'un séminaire de travail.

La convocation sera publiée sur le site internet fédéral et dans le magazine France Tennis de Table.

Le calcul du nombre de voix des Ligues et Comités sera déterminé en prenant en compte le nombre de licences validées au 28 février.

POINT 14 - INFORMATIONS GENERALES _____

14.1 Directeur administratif et financier

Daniel Braslet informe :

- de la tenue du repas des permanents fédéraux, mardi 13 janvier en présence de Gérard Velten et Alain Dubois.
- de la séance photos qui sera organisée à l'issue de la présente réunion.

14.2 Directeur technique national

Michel Gadat fait part :

- d'une première réunion qui s'est tenue avec le Président et le Secrétaire d'Etat chargé des sports ainsi que de la nouvelle stratégie du Ministère des sports notamment dans le cadre des conventions d'objectifs et du sport de haut niveau (parcours d'excellence sportive) et de ses indicateurs.
- d'une baisse prévisible d'environ 7 à 10 pour cent de la subvention globale lors de la prochaine CO au ministère, tout en maintenant la partie réservée au haut niveau.
- de la refonte de la filière du haut niveau baptisée pour cette occasion "parcours de l'excellence sportive" avec l'INSEP comme tête de réseau des 14 CREPS restant.
- de la réduction du nombre d'athlètes sur les listes de haut niveau et espoirs de 15.000 à 5.000 pour septembre 2009.
- d'une négociation, à venir, sur les postes de cadres techniques en définissant ceux qui entraînent ou pas.
- de la très bonne tenue à Paris du colloque des cadres techniques, ouvert à des entraîneurs de clubs.
- de l'envoi de neuf entraîneurs de club en Chine pendant une semaine concernant le travail sur les enfants de 5 à 8 ans.
- des bons résultats enregistrés aux championnats du Monde juniors à Madrid, à la Grande finale du Pro tour à Macao (demi finale en double pour Emmanuel Lebossion et Adrien Mattenet ce dernier également demi finaliste en moins de 21 ans) et à l'Open jeunes du Portugal (7 médailles dont 2 d'or).
- de la qualification de 7 français au Top 10 jeunes européen qui se déroulera fin janvier à Rotterdam.
- d'un stage qui déroulera à Shanghai du 5 au 21 janvier en Chine.
- d'une réunion d'experts techniques européens qui se tiendra Paris le 26 février afin de préparer un programme olympique jusqu'en 2020.

14.3 - Président

Alain Dubois informe :

- d'une rencontre avec les entraîneurs nationaux, le 9 février prochain, à l'Insep.
- D'une visite du siège fédéral le 13 février en début d'après-midi pour les nouveaux élus.
- Des règles de remboursement avec la suppression du forfait de 14 euros pour des repas sans facture.
- du dépôt des candidatures de la France à l'organisation de la Coupe du Monde 2011, des Championnats du Monde Juniors ou Seniors 2013 et du Top 12 Européen Seniors. Il rencontrera notamment à cet effet les présidents de l'ITTF, de l'ETTU et de la fédération allemande.

Le Président lève la séance à 12 heures 10.

Le Secrétaire Général
Christian Palierne

Le Président
Alain Dubois

Présents :

GUIGNARD Daniel,
MARCASTEL Claude,
DENIAUD Michel,
BONNEAU Christian,
MASPATAUD Alain,
BOUVIER Gilles,
FAUCH Jean-Claude,
GOLF Michel,
MONNERET Rémi,
COURY Nicole,
VICENS Miguel,
DUBOIS Alain,
SAUVADET Jacques

Excusés :

TERRIEN Bruno,
BRION Jean-Jacques,
BROSSARD Claude,
THEPAUT Renan,
BRUY Alain,
CHERET Gérard,
SICH Gérard,
BRICARD Blaise,
GAUTHIER Georges,
DELARUELLE Christian,
BLANCHARD Pierre,
LETROT Guy

L'ouverture de cette dernière réunion du CID de l'olympiade se fait en l'honneur de Mme Nicole COURY, le jour de son anniversaire.

Après les présentations des excuses de nombreux absents retenus par des réunions ou AG de début de saison, ainsi que le Président de notre Fédération, Gérard Velten, retenu par des obligations privées, nous avons une pensée en la mémoire de Claude Cheftel, membre du Comité Directeur Fédéral, décédé il y a quelques jours.

L'ordre du jour est rappelé :

1- REFORME DE LA STRUCTURE DU CHAMPIONNAT FEMININ PAR EQUIPES

Après avoir transmis à la Commission Sportive Fédérale, les décisions prises en Septembre 2007, concernant une proposition de nouvelle structure du Championnat Féminin par équipes, les membres du CID s'étonnent de l'absence de suite donnée à ce dossier par la commission fédérale.

En rappelant les propositions du CID, élaborées définitivement lors de la réunion du 1er Septembre 2007 :

Pour un meilleur équilibre général, il est donc proposé par l'ensemble des membres du CID la structure suivante, à la Commission Sportive Fédérale :

- Pro A - Pro B - Inchangés
- Nationale 1 - 2 poules de 8 équipes
- Nationale 2 - 4 ou 6 poules de 8 équipes
- Charge aux zones et aux ligues de s'organiser pour un meilleur développement par la base de la pratique féminine.
- 2 montées par zone pourraient être envisagées + Ligue forte proportionnellement / licences féminines.

La Commission Sportive Fédérale étant réunie, ce même jour, au siège fédéral, il est décidé de contacter son responsable (élu FFTT) Patrick LUSTREMANT, afin de pouvoir discuter de ce projet.

2- LA SAISIE DES LICENCES PAR INTERNET

L'ensemble des membres du CID est entièrement favorable à ce système.

Il semble que la charge administrative soit diminuée et qu'en insérant le N° d'agrément du médecin pour la certification médicale, le travail soit simplifié. Pour certains CD ou Ligues, les certificats médicaux sont scannés et adressés à l'instance gestionnaire pour faciliter la vérification médicale.

L'expérience de saisie informatique par les clubs, est faite depuis plus d'un an, avec le CD du Val de Marne (94) et aussi par le Maine et Loire (49). Il est demandé à ces 2 CD de nous faire part de ces pratiques pour ensuite, en informer toutes les instances (CD et Ligues). Une discussion fait état de l'ambiguïté de la responsabilité du contrôle de la délivrance du certificat médical : le club est-il seul responsable de cette vérification ? Les textes indiquant que "le responsable est celui qui délivre la licence", est-ce le club, la FFTT ou l'instance qui établit la licence?

Une majorité semble indiquer qu'il s'agit bien du club, mais les textes mériteraient d'être mieux interprétés.

L'ensemble des membres n'est pas favorable au paiement direct par carte bancaire de cette prise de licences par internet.

3- INFORMATIONS SUR L'A.E.T.T. - A.S.T.T. ET LA C.C.N.S. : _____

Durant toute la saison, le dialogue social entre l'AETT et l'ASTT n'a pu se faire, faute d'interlocuteur ; en effet, l'association des salariés n'a toujours pas de bureau ni de président, donc impossibilité d'élaborer un quelconque accord.

Par contre, nous avons bien avancé avec l'Association PS Pro regroupant pratiquement tous les sports professionnels. Ceci a permis de répondre aux exigences du Chapitre 12 de la CCNS, concernant les obligations en matière d'assurance prévoyance obligatoire des joueurs et entraîneurs du milieu professionnel. Mais peu de clubs ont répondu et peu donc sont en accord, avec les exigences du chapitre 12. Une relance doit être menée mais ce laxisme est très dangereux.

Qu'advierait-il en cas d'accident, d'arrêt de travail ou pire d'invalidité ou décès?

L'Assemblée Générale de l'AETT sera programmée début Novembre.

4- DOSSIER PROPOSE PAR LE C.D. DE L'ESSONNE (91) : _____

Points Classement / Défaite d'un joueur avec un classement inférieur au vainqueur

Miguel Vicens, responsable fédéral des classements individuels des joueurs, répond que cela a été rectifié pour un meilleur équilibre. Miguel s'engage à faire une réponse personnelle au CD 91.

5- DOSSIER PROPOSE PAR LE C.D. DE L'ESSONNE (91) : _____

Différences des coefficients des points/Clst pour les différentes compétitions

Miguel explique que cette hiérarchie des épreuves est nécessaire pour un meilleur équilibre.

En effet, par exemple, les jeunes qui participent à un maximum de compétitions, auraient un total trop important de points, s'il n'y avait pas de coefficients sur les différentes épreuves.

Cette explication nous paraissant très pertinente, il est demandé de nous fournir un texte explicatif pour une large diffusion auprès des CD et des Ligues.

6- INTERVENTION DE PATRICK LUSTREMANT - PRÉSIDENT DE LA C.S.F. _____

Patrick nous indique, qu'après un an de "couveuse", la C.S.F. a planché ce même week-end sur la proposition du CID, concernant la structure du Championnat Féminin par équipes.

La CSF indique que le niveau de N1 leur semble homogène et qu'elle ne désire pas modifier ce niveau.

Par contre, pour le niveau N2, la CSF suivrait le CID pour arriver à 6 poules de 8 équipes ;

Il y aurait alors 2 montées par Zone - Politiquement, il est envisagé de laisser les zones (avec leurs ligues correspondantes) déterminer les modalités : Play-Off, ou en Zones 1 et 2 - avec 2 ligues - 1 montée par ligue, ou bien encore, à l'issue de poule(s) de Pré nationale /zone.

Rappel de la CSF, actuellement, normalement les 6^e, 7^e et 8^e descendent en théorie pour 9 poules de 8 équipes, soit 27 descentes mais, en réalité, du fait des désistements, les 6^e sont le plus souvent, repêchés.

Il pourrait donc y avoir 2 mouvements, dans un premier temps, 8 poules de 8 équipes en 1^{ère} phase (sans repêcher les 6^{ème}) puis en 2^e phase, faire descendre 28 équipes (16 équipes supprimées + 12 montantes).

Cette mesure doit être accompagnée d'une explication et information auprès des ligues.

Ce projet doit être présenté à un prochain Comité Directeur Fédéral, en envisageant une application aussitôt que possible.

Il est toutefois souligné, qu'en N1 (tant Messieurs que Dames), le vainqueur d'une poule ne monte pas automatiquement, il y a seulement 2 montées pour 3 poules. Cela semble anormal.

La solution souhaitable serait soit la réduction de ce niveau à 2 poules ou 3 montées en Pro.

7- AVENIR ET FONCTIONNEMENT DU C.I.D. : _____

Pour faire un bilan de cette olympiade, même si nous avons eu de nombreux contacts avec les commissions fédérales en début d'olympiade (Informatique, Commission Sportive, Réforme des compétitions, DTN...) Nous avons pendant 2 ans, travaillé en parfaite osmose et avons fait voté en Comité Directeur Fédéral, une proposition du CID, et le dossier ci-dessus de réforme de la structure du championnat féminin par équipes est aussi en cours mais, cependant, nous pensons que le fonctionnement du CID n'est pas satisfaisant.

Le CID n'arrive pas à trouver réellement sa place dans le système fédéral pour de multiples raisons.

Il est précisé la difficulté pour les représentants du CID de ne pas ou difficilement pouvoir consulter les autres comités ou ligues. Il est signalé que peu de réunions de zone réunissent les élus des comités, celles-ci étant souvent, strictement réservées aux Ligues.

Sans pouvoir réel, il est difficile de faire un travail de réflexion en parallèle des différentes commissions fédérales. Ces dernières nous transmettent peu ou pas de dossiers, y travaillant elles-mêmes directement ; cela forme un cloisonnement, voire un enfermement même entre les différentes commissions.

Il vaudrait mieux travailler tous ensemble de façon transversale, en plein respect des uns et des autres.

Il est souhaité également, pour que les différentes instances de notre fédération adhèrent au projet fédéral, qu'il y ait plus de relations directes.

Il est évoqué un regroupement de l'ensemble des instances - FFFT, Ligues, Comités et Clubs (nationaux ou pré-nationaux) - que l'on pourrait appeler "Assises du Tennis de Table" où chaque année, nous pourrions ensemble réfléchir à la construction de l'avenir du Tennis de Table et de notre Fédération.

C'est une idée qui mériterait d'être développée par le nouveau Comité Directeur Fédéral.

8- QUESTIONS DIVERSES : _____

Le Président, Gilles BOUVIER, précise qu'abandonnant ses fonctions de Président du Comité des Deux-Sèvres, ne pourra plus continuer ses fonctions au sein du CID. Il est également rappelé aux coordonnateurs de zone qu'ils doivent faire désigner les représentants de zone (deux élus de la ligue et deux élus des comités par zone), avant l'Assemblée générale fédérale de décembre. Une nouvelle élection désignera un Président et les membres du bureau du CID.

Gilles BOUVIER
Président du CID

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION "SPORT DANS L'ENTREPRISE" DU 11 OCTOBRE 2008

Présents :
Michel DENIAUD,
Président de la Commission
Sport dans l'Entreprise

Jean-Luc ANDRAU
Jacques DROMARD
André PANNETIER
André QUIGNON
Bruno TERRIEN
Michel VASSALLO

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 AVRIL 2008

Adopté à l'unanimité.

Remarque d'André QUIGNON concernant l'article sur le Championnat de France Corporatif qui a été tronqué ; il est regrettable que le rédacteur en chef de France Tennis de Table n'ait pas demandé l'accord au signataire de l'article.

Invité :
Jacques RAY,
Responsable corpo de la
ligue d'Ile-de-France

2) INFOS DU PRESIDENT

Assiste :
Evelyne LEPRIEUR

- Engagement d'une société corpo : SCHLUMBERGER
- Courrier de M. Julien LAPERSONNE concernant la qualification des enfants d'un retraité ; Réponse de Michel DENIAUD confirmant qu'ils sont considérés comme descendants tant qu'ils ont moins de 25 ans.
- Union Sportive des Cheminots de France : Convention actualisée et adressée à l'USCF. N'ayant pas reçu de réponse, une relance sera effectuée.
- Marie-Odile ANDRAU, nouvelle responsable de la Commission Régionale Corporative d'Aquitaine
- Imprimés fédéraux : l'attestation d'emploi de la Ligue d'Ile-de-France devra être communiquée à André PANNETIER, pour vérification.
- Finances : Fonctionnement au 30 juin 2008 : 5 182 - Actions : 1 561
- Jeux Nationaux du Sport dans l'Entreprise à la ROCHELLE du 8 au 11 mai 2008
Ont participé : VEOLIA - CAISSE D'EPARGNE - AS LILLY (Alsace) - Ligue de la Martinique
- Enquête CNOSF auprès des Fédérations : 92 questionnées : 68 réponses
- Dernier bulletin corpo de la Ligue d'Ile-de-France
- Courrier de Michel THOMAS (Reims) concernant la création d'un club corpo. Réponse de Michel DENIAUD, avec info au CD 51 et à la Ligue de Champagne Ardenne.
- Invitation à Michel DENIAUD au Tournoi organisé conjointement par le CD92 et la FFSE à Châtillon (92) le 27 septembre 2008
- Nouveau responsable national de l'USCF : M. Patrick GRANDJEAN. Le formulaire d'engagement à la Coupe Nationale Corporative lui a été adressé pour diffusion auprès des clubs USCF.
- Compte rendu de la réunion Sport dans l'Entreprise avec les corpos d'Ile-de-France au siège fédéral le samedi 14 juin 2008.
- Courrier aux correspondants de clubs d'Ile-de-France pour une mise à disposition de créneaux horaires pour des clubs ayant perdu leur salle.

Dossier à revoir.

- Michel DENIAUD a été invité par la Ligue d'Ile-de-France à une réunion avec les associations corpos d'Ile-de-France lundi 6 octobre dans le bâtiment du Ministère des Finances. Christian PALIERNE, nouveau président de la Ligue d'Ile-de-France, était présent à cette réunion.
- Courrier du 19 juin à la Mairie de Paris pour l'obtention de salles. Pas de réponse. Voir avec le responsable du CD 75, Jean MONTAGUT.

3) RELATIONS LIGUE ILE DE FRANCE / F.F.T.T (MICHEL DENIAUD)

Jacques RAY fait part des problèmes rencontrés par les clubs après la perte de leur salle ; problèmes d'éloignements entre les clubs, d'où difficultés pour se rendre sur place le soir (exemple : Banque de France Paris ? Marne la Vallée). Les rencontres ayant lieu en semaine, problèmes également d'horaires.

Il est regrettable que les responsables de ces clubs ne se battent pas pour garder leur salle, mais le peuvent-ils ?

Jacques RAY communique aux membres de la Commission les différentes compétitions organisées en Ile-de-France.

Coefficient : passage de 0,50 à 0,75, déjà appliqué par la Ligue de l'Ile-de-France.

La Commission Régionale Corporative d'Ile-de-France est très importante :

- 1 Président
- 2 Secrétaires
- 1 personne pour le site Corpo
- 1 personne pour les compétitions féminines
- 1 personne pour le championnat féminin par équipes
- 1 personne pour les amendes

1 réunion 2 fois par an avec toutes les personnes
1 bureau (5/6 personnes) tous les 2 mois

Elections de la Ligue d'Ile-de-France : Jacques RAY est élu au Comité Directeur, Trésorier de la Ligue et Responsable Corpo.

4) CHAMPIONNAT DE FRANCE CORPORATIF A CAEN (MICHEL DENIAUD)

Michel DENIAUD signale qu'il a reçu au mois de juin dernier une facture de la Vice-Présidente de la Ligue de Basse-Normandie, Mme Karine TABLIN-BRICARD concernant le dîner de gala du Samedi 10 avril, et regrette cette facturation car ce dîner était une invitation !!!

Organisation moyenne.

5) JOURNEE NATIONALE DU SPORT DANS L'ENTREPRISE (MICHEL VASSALLO/MICHEL DENIAUD)

Rapports des journées organisées :

- PSA PEUGEOT CITROEN CHARLEVILLE MEZIERES : 14 équipes de 3 joueurs.
- ASPTT MONTLUCON : 54 participants (40 non licenciés dont 8 féminines - 14 licenciés. 26 entreprises (Tableaux : non-licenciés - licenciés - tableau féminin - challenge féminin - challenge de l'entreprise la plus nombreuse).
- Comité de Côte d'Or : Journée pas très fructueuse - journée reprogrammée le 6 septembre 2008.
- TT Passageois : 12 équipes
- Comité d'Indre et Loire : 19 équipes représentant 10 entreprises. Remise d'un chèque de 500 € à l'ACCVL.

La table remise à la meilleure organisation est attribuée à l'ASPTT MONTLUCON.

6) INTERNET

Supprimer les résultats des compétitions de la saison 2007/2008

Voir avec Nicolas MOUSSY pour la mise à jour du site Corpo :

- Indiquer les dates des tours de la Coupe Nationale Corporative, date et lieu de la finale de la Coupe Nationale
- Date et lieu du Championnat de France Corporatif
- Date et lieu de la Journée Nationale 2009 - 1 table à gagner
- Listes des Responsables Régionaux et Départementaux corpos
- Créer une rubrique téléchargement des circulaires

7) COUPE NATIONALE CORPORATIVE (BRUNO TERRIEN)

Suite au nombre d'engagements de la saison 2007/2008, une enquête sera effectuée auprès des clubs corpo lors de la saison 2008/2009 après la fin des engagements du 1er tour.

Demande de M. ZUCCARELLI (Nice) pour l'organisation d'un centre. Attendre les engagements pour le 1er tour.

Une réponse lui sera adressée par Bruno TERRIEN.

8) REGLEMENTATION 2008/2009

Question de Jean-Luc ANDRAU : Un jeune licencié à CHEF BOUTONNE, étudiant à BORDEAUX souhaite jouer pour le Gazelec

Bordeaux. Son père travaille à ORLEANS (Gaz EDF-GDF Orléans),
Ce joueur peut-il bénéficier en tant que descendant de l'attestation
corpo d'une autre ligue et licencié dans une autre Ligue.

Réponse négative donnée par la Commission Sport dans
l'Entreprise.

Question de Jean-Luc ANDRAU : Reprise d'un joueur du CAEPE ST
MEDARD et demandant à jouer avec son premier club corpo (ASA
EADS), le CAEPE étant la branche militaire de EADS.

Autorisation, mais avec certaines limites.

Michel DENIAUD propose de revoir la réglementation corporative
lors du prochain mandat.

9) PROCHAIN CHAMPIONNAT DE FRANCE CORPORATIF A MOUANS SARTOUX (M. VAS- SALLO) _____

- Budget prévisionnel effectué
- Recherche de sponsor
- Visites
- Restauration : en cours

Concernant l'éloignement pour ce Championnat, faire la promotion
auprès des joueurs par les Responsables Régionaux.

Contactez les Ligues d'Auvergne, Picardie, Rhône-Alpes pour l'or-
ganisation du Championnat de France Corpo 2010.

10) PREPARATION D'UNE REUNION AVEC LES RESPONSABLES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX _____

A voir au début de l'année 2009.

11) QUESTIONS DIVERSES _____

- Demande de la Ligue d'Ile-de-France concernant la catégorie
Vétérans : repousser la 2ème catégorie de 55 à 60 ans.
- Baisse des affiliations corpos : à voir lors du prochain mandat.
- Voir le problème des retraités qui changent de région au
moment de leur retraite.
- Championnat de France SNCF : les 1^{er}, 2 et 3 avril 2009 à
VICHY.

PARIS, le 27 novembre 2008

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS DU 14 NOVEMBRE 2008

Présents :

J.R. Chevalier, vice-président,
Daniel Dravers,
Jean Douilly,
Serge Pierrard,
Alain Poilvé,
Bernard Tubacki,
Joël Chaillou

Excusé :

Jean-Paul Tondeur

Assiste :

Thomas Chevalier

1 - _____

J.Chaillou excuse l'absence de JP Tondeur bloqué par une grève des transports. Il informe les membres de la commission des derniers textes votés par le comité directeur du 8 novembre (CNACG et Règlement Médical).

2 - LES INDEMNITÉS DE FORMATION EN CAS DE MUTATION DE JEUNES _____

Conformément au vote du comité directeur, les parts des I.F. attribuées à la fédération, aux ligues et aux comités, sont supprimées pour les mutations intervenant en mai prochain. Ainsi la totalité des I.F. sera dorénavant reversée intégralement aux clubs quittés.

De ce fait la valeur du point de ces I.F. reste inchangée.

Le comité directeur avait déjà voté les modifications de l'article 16.

Après discussion S.Pierrard et J.Douilly vont proposer une réécriture de l'article 16.

3 - LE POINT SUITE À LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION DU 27 JUIN _____

- Fusion d'association : suite à une observation de D.Dravers il est proposé une modification de l'article 10.2
- Fiches pratiques : elles sont à jour et après vérification auprès des informaticiens certaines sont souvent consultées.
- Dossiers de mutation : le dispositif actuel est maintenu : envoi du dossier à la ligue d'accueil et envoi d'une copie du dossier à la fédération.
- Mutations successives au cours d'une même saison : il est demandé aux ligues et comités de vérifier si la licence porte déjà la lettre "M".
- Incidences sur les mutations en Pro A et Pro B : le nouveau dispositif a plutôt bien fonctionné à la satisfaction de la commission et des clubs, qui ont ainsi moins de contraintes. Le siège fédéral constate toutefois des divergences avec certaines ligues sur le calcul du droit de mutation. Que convient-il de retenir ?
Après discussion il y a unanimité pour dire que si la demande de mutation intervient avant le 1er juillet il convient de retenir le classement en vigueur à la 2^e phase de la saison qui se termine. Par contre si la demande intervient après le 30 juin, et même s'il s'agit d'une mutation concernant un joueur(se) de Pro A ou Pro B, il convient de retenir le classement en vigueur pour la 1^{ère} phase de la saison qui commence.
Rappel : si la demande de mutation intervient après le 31 décembre c'est le classement pour la 2^e phase de la saison qui s'applique.
Le 3^e paragraphe de l'article 9.1 traitant des mutations va être modifié afin d'éviter toute contestation.

4 - _____

Comment affilier un groupement d'associations employeurs, composé de plusieurs associations affiliées, qui, pour être affilié doit avoir au moins 3 licenciés alors que tous les responsables du groupement sont déjà licenciés dans leur propre club.

- Le groupement souhaite être affilié afin de pouvoir percevoir le CNDS.
- L'idée de la double licence n'est pas retenue.
- L'idée de dispenser le G.E. d'avoir des licenciés n'est pas non plus retenue (le G.E. pourrait vouloir ensuite avoir ses propres licenciés).
- Avant toute proposition il est décidé de demander l'avis du Ministère.

L'ordre du jour étant épuisé, J.Chailou clôt la réunion. Jean-René Chevalier remercie les membres pour le travail accompli au cours du mandat.

Joël Chailou
Président de la CNSR

5 - DEMANDE D'AVIS SUR LA CRÉATION D'UNE SECTION HANDISPORT. _____

Il est rappelé que tous les adhérents d'une association affiliée à la FFTT doivent être licenciés. Le contenu des statuts proposés n'appelle pas de commentaire de la part des membres.

6 - _____

Proposition de Bernard Tubacki de modifier les distances kilométriques en cas de mutation. Après examen de la proposition et compte tenu que la réglementation actuelle donne plutôt satisfaction, il est décidé de ne pas donner suite, pour le moment.

7 - _____

Demande de reconsidération, par le comité de la Mayenne, d'une mutation d'une joueuse étrangère non acceptée. Après examen de la situation, compte tenu des explications fournies, il est décidé à l'unanimité d'accorder la mutation, sans que cela fasse jurisprudence. J.Chailou rappellera au comité les règles à observer.

8 - _____

Certains joueurs étrangers n'ont pas été licenciés depuis plusieurs années, d'autres ne sont pas affiliés à des clubs ; en cas d'arrivée d'un étranger dans un club français dans l'une de ces situations, à qui adresser en recommandé le volet n° 2 de la demande de mutation ? Jusqu'à présent nous invitons, dans ces cas, le joueur à adresser en recommandé les volets 1 et 2 en recommandé à la ligue d'accueil.

Afin que la procédure soit écrite et claire des explications seront mentionnées sur le volet n°2.

9 - MUTATION PROMOTIONNELLE. _____

L'article 17 n'est pas en concordance avec l'article 21. Il est décidé d'ajouter à l'article 17 : "ou d'une licence traditionnelle dans une association libre vers une licence promotionnelle "

10 - MUTATION D'UNE JEUNE DU NORD VERS LA RÉUNION _____

L'indemnité de formation n'est toujours pas réglée alors que la licence a été délivrée. J.Chailou va s'en occuper.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DE LA COMMISSION SPORTIVE FÉDÉRALE DU 04 DECEMBRE 2008

Présents :

Michel Barbu,
Jacques Barraud,
Jean-Jacques Brion,
Jean-Pierre Foucher,
Jean-Luc Guillot,
Vincent Loriou,
Patrick Lustremant,
Bernard Mahé,
Lucien Nayrolles,
Patrick Ringel,
Sylvie Thivet,
Gérard Turck

Excusés :

Dominique Bilbao,
Georges Gauthier

Assiste :

Michel Bremond

1. INFORMATIONS

Nationale 2 messieurs poule C : Miramas AS 1 - Montaud Saint Etienne 1

Le club de Montaud a indiqué qu'il y avait inversion sur la feuille de rencontre dans la colonne points pour le résultat de 2 de ses joueurs pour les parties ES et CZ. Le joueur Ivan Meley aurait gagné (et non perdu) la partie ES et le joueur Ivo Yakimov aurait perdu (et non gagné) la partie CZ. Le juge-arbitre a été interrogé et a confirmé les indications du club de Montaud. La rectification sur spid a été effectuée.

Critérium fédéral

L'application en nationale 2 lors du 2^e tour du deuxième alinéa de l'article 7.2 des règles sur l'élaboration du classement pour la première partie d'un tableau a été bénéfique. Cette disposition sera communiquée également aux joueurs de nationale 1 pour le 3^e tour.

Nationale 2 dames poule F : Coutances - Saint Lo 1

Le club de Coutances a été pénalisé pour l'envoi d'une feuille de rencontre en dehors des délais : cachet de la poste du mardi 14 octobre 2008. Un courrier très complet du chef d'établissement de la Poste explique ce fait. Il y aura peut-être lieu de revoir les modalités de transmission de la feuille de rencontre. Dans ce cas précis, la sanction financière est levée.

2. 3^e JOURNÉE DU SAMEDI 11 OCTOBRE 2008

Licence non présentée

Une sanction financière de 20 € par joueur pour non présentation de licence est appliquée à chaque fois que le juge-arbitre signale le fait. Le résultat de la rencontre est entériné. La rencontre concernée est :

- Nationale 2 dames poule F : Coutances / Saint Lo Ent. 1 (joueuse Marielle Cadiou)

Nationale 2 messieurs poule C : AS Miramas - Combs Senart

Lors de la précédente réunion, la décision suivante a été prise :

Combs Senart bat AS Miramas 11/0 et 3/0 points rencontre, défaite par pénalité sans incidence financière

Suite à la communication de la décision, le joueur Labiad Younes indique que son certificat médical a été présenté "dans les minutes qui suivirent" la constatation de l'indication "ni entraînement ni compétition" sur sa licence et demande à la commission sportive fédérale de reconsidérer sa décision.

Le juge-arbitre a été interrogé sur l'affirmation faite par le joueur et sur le fait que 2 écritures différentes apparaissent sur son rapport au dos de la feuille de rencontre. Le juge-arbitre indique que les 2 écritures étaient les siennes et que le certificat a effectivement été présenté dans le courant de la rencontre.

Les membres de la commission sportive fédérale décident de demander au juge-arbitre un complément d'information avant de réexaminer la décision : a quel moment le juge-arbitre s'est-il aperçu de l'absence de certificat médical ? Combien de parties le joueur Labiad Younes avait-il disputées lorsqu'il s'est aperçu de cette absence de certificat médical ? A quel moment le certificat médical du joueur Labiad Younes lui a-t-il été présenté ? Combien de parties le joueur Labiad Younes avait-il disputées lorsque ce certificat médical lui a été présenté ?

Nationale 1 messieurs poule C : SPO Rouen 1 - Metz SMEC 2

Le joueur Julien Martinet (Metz) abandonne lors de sa 1^{ère} partie et pour ses parties suivantes.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueurs pour la 1^{ère} partie et la perte de points doit être appliquée au joueur Julien Martinet pour sa 2^e partie ; application de la pénalité financière de 100 € prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures.

Nationale 2 messieurs poule F : Poitiers TTACC 1 - ASL Beaufou Vendée 1

Le joueur Sandy Rocheteau (Beaufou) abandonne lors de sa 1^{ère} partie et pour ses parties suivantes.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueurs pour la 1^{ère} partie et la perte de points doit être appliquée au joueur Sandy Rocheteau pour sa 2^e partie ; application de la pénalité financière de 100 € prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures.

3. 4^e JOURNÉE DU SAMEDI 25 OCTOBRE 2008

Feuille de rencontre non conforme

Une sanction financière de 10 € pour emploi d'une feuille de rencontre non réglementaire par le club recevant est appliquée au club suivant :

- Nationale 2 dames poule F : Isseenne EP 1

Feuilles de rencontre hors délais postaux

Une sanction financière de 40 € pour envoi d'une feuille de rencontre hors délais postaux par le club recevant est appliquée au club suivant :

- Nationale 2 dames poule A : Angoulême TTGF 1

Nationale 2 messieurs poule B : TT Douai - Entente Sedan Charleville

Après avoir pris connaissance du rapport du juge-arbitre et du courrier du club de Sedan, les membres de la commission sportive fédérale décident d'entériner le résultat de la rencontre et de ne pas donner de suite à ce dossier.

Nationale 3 messieurs poule K : SAG Cestas 2 - Nantes TTCNA 1

Le joueur Jean-Charles Pellerin (Nantes) se blesse lors de la 2^e manche de sa 1^{ère} partie. La rencontre est terminée à l'issue de la partie DT ; le joueur Jean-Charles Pellerin, placé en F, ne dispute qu'une partie.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueurs pour cette seule partie ; application de la pénalité financière de 100 € prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures.

4. 5^e JOURNÉE DU SAMEDI 8 NOVEMBRE 2008

Feuilles de rencontre hors délais postaux

Une sanction financière de 40 € pour envoi d'une feuille de rencontre hors délais postaux par le club recevant est appliquée aux clubs suivants :

- Nationale 1 messieurs poule C : Chartres ASTT 2
- Nationale 2 messieurs poule C : Eysines AL 1
- Nationale 2 messieurs poule F : Niort Souché SA 1
- Nationale 3 messieurs poule I : Malakoff USM 1

- Nationale 3 messieurs poule G : Ozon Pays 1
- Nationale 2 messieurs poule D : Fréjus AMSL 1
- Nationale 1 dames poule A : Grand Quevilly ALCL 2
- Nationale 1 dames poule C : Chelles ASC 1
- Nationale 2 dames poule C : Le Mans ASL 1
- Nationale 2 dames poule D : Colmar MJC 1
- Nationale 2 dames poule E : Bolbec Trois Sets 1

Feuilles de rencontre non saisie sur SPID

Une sanction financière de 40 € pour feuille de rencontre non saisie sur SPID par le club recevant est appliquée aux clubs suivants :

- Pro B dames poule A : Quimper Cornouaille TT 1
- Nationale 1 dames poule B : Quimper Cornouaille TT 2
- Nationale 1 dames poule C : Chelles ASC 1
- Nationale 2 dames poule E : Chelles ASC 2
- Nationale 2 messieurs poule C : Miramas AS 1
- Nationale 2 messieurs poule E : Ferrière US 1
- Nationale 3 messieurs poule C : Blagnac TT 1
- Nationale 3 messieurs poule J : Perpignan PRTT 1

Nationale 1 messieurs poule B : L'Hay les Roses CATT 1 - Nancy SLUC 1

Le joueur Julien Luro (L'Hay les Roses) se blesse à l'échauffement, abandonne au premier point de sa 1^{ère} partie et pour ses parties suivantes. Un certificat médical a été reçu.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueurs pour la 1^{ère} partie et la perte de points doit être appliquée au joueur Julien Luro pour sa 2^e partie.

Nationale 1 messieurs poule C : Chartres ASTT 2 - Metz SMEC 2

Le joueur Loïc Belguise (Metz) conteste le carton jaune.

Le résultat de la rencontre est entériné ; la feuille de rencontre sera transmise à l'instance nationale de discipline en cas d'appel de la sanction relative aux cartons.

Nationale 1 messieurs poule C : Bruille CTT 1 - EP Isséenne 2

Le joueur Trévor Brown (Isséenne) se blesse, abandonne lors de la 2^e manche de sa 1^{ère} partie et pour sa partie suivante.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueurs pour la 1^{ère} partie et la perte de points doit être appliquée au joueur Trévor Brown pour sa 2^e partie; application de la pénalité financière de 100 € prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures.

Nationale 3 messieurs poule B : Proville ASL 1 - Sarreguemines AS 1

Le joueur Gérald Kowalczyk (Sarreguemines) blessé, ne dispute pas sa 3^e partie.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, la perte de points doit être appliquée au joueur Gérald Kowalczyk pour sa 3^e partie.

Nationale 3 messieurs poule D : ASPC Nîmes 3 - Froges Olympique 1

Le joueur Gil Fine (Nîmes) se blesse à la fin de la 2^e manche de sa 2^e partie et ne dispute pas sa 3^e partie.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueurs pour la 2^e partie et la perte de points doit être appliquée au joueur Gil Fine pour sa 3^e partie.

Nationale 3 messieurs poule E : Roncq ULJAP 1 - Reuilly E 1

Le joueur Jean-Christophe Aernout (Roncq) se blesse et abandonne au premier point de sa 1^{ère} partie et pour ses parties suivantes. Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueurs pour la 1^{ère} partie et la perte de points doit être appliquée au joueur Jean-Christophe Aernout pour sa 2^e partie ; application de la pénalité financière de 100 € prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures.

Nationale 2 dames poule D : Saint Gratien - Roche lez Beauré

Le club de Roche lez Beauré a averti de son forfait 48 heures avant la rencontre.

Considérant que :

- le club de Roche lez Beauré a déclaré forfait le jeudi 6 novembre 2008 ;
- l'article 77.2 prévoit les sanctions sportives et financières en cas de forfait simple ;

La Commission Sportive Fédérale décide :

- Saint Gratien bat Roche lez Beauré 10/0 et 3/0 défaite par forfait avec sanction financière.

Nationale 2 dames poule D : Schirrhein Schirrhoffen - Charleville Mézières

Les joueuses Camille Bonnard (917 points) et Nadine Christmann (941 points) figurent sur la feuille de rencontre. Le club de Schirrhein Schirrhoffen ne respecte pas l'article 64.5 chapitre 2 des règlements sportifs (950 points minimum pour 3 des 4 joueuses).

Charleville Mézières bat Schirrhein Schirrhoffen 10/0 et 3/0 défaite par pénalité sans sanction financière (application de la décision du jury d'appel fédéral du 7 novembre 2008).

Nationale 2 dames poule H : Mayenne CA - Royan

Le club de Royan a averti de son forfait la commission sportive le matin de la rencontre et le club adverse la veille de la rencontre.

Considérant que :

- le club de Royan a déclaré forfait le vendredi 7 novembre 2008 ;
- l'article 77.2 prévoit les sanctions sportives et financières en cas de forfait simple ;

La Commission Sportive Fédérale décide :

- Mayenne CA bat Royan 10/0 et 3/0 défaite par forfait avec sanction financière.

Prénationale dames zone 6 : Trois sets Bolbec 2 - Entente Saint Pierraise 2

3 des 4 joueuses de l'équipe de Saint Pierraise possèdent moins de 650 points : Cindy Boulard (489 points), Julie Boulard (481 points), Nathalie Laurent (598 points). Le club de Saint Pierraise ne respecte pas l'article 6.7 du règlement de la prénationale (650 points minimum pour 3 des 4 joueuses).

Trois sets Bolbec 2 bat Entente Saint Pierraise 2 10/0 et 3/0 défaite par pénalité avec sanction financière à adresser à la ligue de basse Normandie.

5. 6^E JOURNÉE DU SAMEDI 22 NOVEMBRE 2008 _____

Feuilles de rencontre hors délais postaux

Une sanction financière de 40 € pour envoi d'une feuille de rencontre hors délais postaux par le club recevant est appliquée au club suivant :

- Pro A messieurs poule A : Angers Vaillante Sports 1
- Pro A messieurs poule A : Saint Denis 93 US 1
- Nationale 1 dames poule C : Clichy sur Seine CS 1

- Nationale 2 dames poule B : Roubaix AP 1
- Nationale 2 dames poule H : Royan Saint Sulpice Chaillevette 1
- Nationale 2 dames poule C : Vernantes Réveil 1
- Nationale 3 messieurs poule C : Bègles CA 1
- Nationale 3 messieurs poule C : La Rochelle CP 1
- Nationale 3 messieurs poule E : Reuilly Espérance 1
- Nationale 3 messieurs poule G : Ozon Pays 1

Feuilles de rencontre non saisie sur SPID

Une sanction financière de 40 € pour feuille de rencontre non saisie sur SPID par le club recevant est appliquée aux clubs suivants :

- Pro B dames poule A : Mirande CP 1
- Nationale 2 messieurs poule B : Pontault USM TT 1
- Nationale 3 messieurs poule B : Amiens STT 2
- Nationale 3 messieurs poule I : Erdre Entente 1

Nationale 2 messieurs poule A : Thorigné Fouillard TT 1 - Ormesson US 1

Le capitaine d'Ormesson porte réclamation contre le Président de Thorigné Fouillard pour arbitrage partial et non objectif lors de la partie ER (score de 6 à 3 pour Thorigné) ainsi que pour non présentation de licence en tant qu'arbitre.

Le résultat de la rencontre est entériné. La feuille de rencontre sera transmise à la commission fédérale d'arbitrage.

Nationale 2 messieurs poule E : Boulogne ABCP 1 - Ferrière US 1

Le capitaine de Ferrière conteste le carton infligé au joueur Stéphane Vandewalle.

Le résultat de la rencontre est entériné ; la feuille de rencontre sera transmise à l'instance nationale de discipline en cas d'appel de la sanction relative aux cartons.

Nationale 3 messieurs poule C : Saint Sébastien PPC 1 - Antony Sports 1

Le club d'Anthony arrive à 17h00 après avoir prévenu de son retard (problème de train). La rencontre a débuté à 17 heures 45.

Le résultat de la rencontre est entériné.

Nationale 3 messieurs poule E : Saint Quentin TT 1 - Roncq ULJAP 1

Le joueur Jean-Christophe Aernout (Roncq) se blesse et abandonne au premier point de sa 1^{ère} partie et pour ses parties suivantes. Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueurs pour la 1^{ère} partie et la perte de points doit être appliquée au joueur Jean-Christophe Aernout pour sa 2^e partie ; application de la pénalité financière de 100 € prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures.

Nationale 2 dames poule D : ASPTT Arras - Schirrhein Schirrhoffen

Les joueuses Camille Bonnard (917 points) et Nadine Christmann (941 points) figurent sur la feuille de rencontre. Le club de Schirrhein Schirrhoffen ne respecte pas l'article 64.5 chapitre 2 des règlements sportifs (950 points minimum pour 3 des 4 joueuses).

ASPTT Arras bat Schirrhein Schirrhoffen 10/0 et 3/0 défaite par pénalité sans sanction financière (application de la décision du jury d'appel fédéral du 7 novembre 2008).

Nationale 2 dames poule D : CMATT 1 - TT Roche lez Beupré

La joueuse Charline Jeanclerc (Roche lez Beupré) se blesse à la 4^e manche du double 2 (blessure à la cheville) et ne se présente pas pour ses 3^e et 4^e parties. Un certificat médical a été reçu.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, la perte de points doit être appliquée à la joueuse Charline Jeanclerc pour sa 3^e partie.

Nationale 2 dames poule F : Neuville en Ferrain PP 1 - Seclin PPP 1

La joueuse Cassandra Derache (Seclin) se blesse et ne dispute pas sa 3^e partie ; le résultat de la rencontre est acquis avant sa 3^e partie mais le juge-arbitre indique dans son rapport que la joueuse a indiqué ne pas disputer cette partie en raison d'une blessure.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, la perte de points doit être appliquée à la joueuse Cassandra Derache pour sa 3^e partie de simple.

6. TOURNOIS

L'article 4 - chapitre 11 des règlements sportifs indique qu'un tableau féminin est obligatoire pour un tournoi dont l'homologation relève de la Commission Sportive Fédérale.

Lucien Nayrolles soumet le cas d'un tournoi dont ce tableau limite le classement des joueuses pouvant y participer.

Le règlement du tournoi doit simplement comprendre un tableau exclusivement féminin. L'organisateur peut tout à fait limiter la participation à ce tableau en fonction des points classement des joueuses. Ce tableau ne doit pas obligatoirement être ouvert à toutes les féminines.

7. INTERCLUBS

L'article 4 b) chapitre 9 des règlements sportifs comporte une erreur. Il y a 8 poules de 3 équipes. Les équipes classées premières et deuxièmes de chaque poule doivent donc être placées dans un tableau de 16 et non dans un tableau de 32.

8. Date de la prochaine réunion

Lundi 15 décembre 2008 : 7^e journée si litige important ; sinon examen de la 7^e journée lors de la constitution des poules prévues les vendredi 19 et samedi 20 décembre 2008.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE VÉTÉRANS DU 12 DECEMBRE 2008

Présents :

Michel DENIAUD,
Vice-Président -
Développement de l'Activité

Michèle WILLOT
René GREFFION
Michel VASSALLO
Henri YAHIEL

Excusé :

Vincent PURKART

Assiste :

Evelyne LEPRIEUR

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2008

Adopté à l'unanimité.

2) NOUVELLES DU PRESIDENT

Michel DENIAUD fait part d'un courrier qu'il vient de recevoir de Vincent PURKART annonçant qu'il renonce à ses responsabilités au sein des Groupes "Vétérans" et "Supporters".

3) COURRIER DE MME SIMONE LEANDRI (COUPE NATIONALE VETERANS)

Courrier de Mme Simone LEANDRI, licenciée au club de l'AS AND Marseille (13), qui souhaiterait obtenir une dérogation aux règlements pour lui permettre de participer à la Coupe Nationale Vétérans avec une joueuse d'un autre département (Vaucluse).

Le Groupe "Vétérans" décide de ne pas accorder la dérogation demandée.

4) QUOTAS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERANS 2009

Les quotas établis par Michel VASSALLO sont validés et devront être adressés au secrétariat fédéral après quelques modifications et explications de la méthode de calcul.

5) FORFAITS EN COUPE NATIONALE VETERANS

Forfait du CP DE ROUSIES (59). Une amende a été infligée au club. Plusieurs courriers de relance ont été adressés au responsable M. Yannick DUFOR, sans réponse à ce jour.

Une nouvelle relance sera effectuée.

Après étude de ce dossier, le règlement de cette épreuve sera revu, notamment concernant le tableau de consolation. Prévoir un tableau à élimination directe.

6) COUPE NATIONALE VETERANS 2009

Une circulaire sera adressée aux participants leur précisant qu'il y aura un classement intégral par rapport à l'article 7.

7) TOURNOIS INTERNATIONAUX VETERANS

A indiquer sur le site.

- PPC JEUMONT les 20 et 21 juin 2009
- SOFIA (Bulgarie) du 10 au 12 juillet 2009 (inscriptions avant fin mars 2009)

- KOBLENZ (Allemagne) du 1^{er} au 3 mai 2009
- Championnats d'Europe Vétérans à POREC (Croatie) du 15 au 20 juin 2009
- HOHHOT (Chine) du 7 au 12 juin 2010

8) HOMMAGE A CLAUDE CHEFTEL _____

Un hommage est rendu à Claude CHEFTEL dans l'Echo des Vétérans qui sera diffusé par l'intermédiaire de la newsletter ; ce document sera également adressé aux Vétérans, aux Supporters, à son épouse, Annick CHEFTEL, et à M. Serge BRUNET (CDOS d'Ille-et-Vilaine).

Les membres du Groupe "Vétérans" propose de donner le nom de Claude CHEFTEL à la Coupe Nationale Vétérans.

9) CHAMPIONNATS D'EUROPE VETERANS ____

3 forfaits : Argentine COUTEAU, Andrée RENEVIER et Pierre JOVENE.

Le remboursement sera demandé à l'organisateur.

10) ANDRE JOING _____

Un trophée sera remis à M. André JOING lors de l'Assemblée Générale du 14 décembre

11) TOURNOI NATIONAL VETERANS _____

A l'étude. A voir avec la nouvelle équipe.

12) MANDAT 2009/2012 _____

- Revoir tous les règlements liés aux Vétérans
- Les joueurs qui jouent sans licence
- Mener une action auprès de chaque comité, sous forme de convention d'objectif (ce qui se fait déjà pour les féminines)
- Michel WILLOT propose d'organiser des inter-départementaux Vétérans dans la zone Est

PARIS, le 16 décembre 2008

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC LES DOM-TOM DU 13 DECEMBRE 2008

Présents :

Michel DENIAUD,
Vice-Président chargé du
Développement, chargé de
mission DOM TOM

Sophie CAMPILLO,
Secrétaire Générale de la
Ligue de Guyane
Hervé ANTOINE,
Président de Mayotte
Guy COULON,
Président de la Ligue de
Guadeloupe
Francinet CHARLES,
Président de la Ligue de
Guyane
Jean-Michel TALBA,
Président de la Ligue de
Martinique

Excusés :

Nelson FONTAINE,
Président de la Ligue de la
Réunion

Patrick GILLMAN,
Président de la Ligue de
Nouvelle-Calédonie

Assiste :

Evelyne LEPRIEUR

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2007

Adopté à l'unanimité.

2) NOUVELLES DU PRESIDENT

- Michel DENIAUD fait part de sa participation à l'Assemblée Générale des CROS et CDOS à la Réunion du 10 au 12 novembre dernier. Il a profité de ce déplacement pour rencontrer le nouveau président de la Ligue de la Réunion, M. Nelson FONTAINE, pour une approche amicale et discussion sur le fonctionnement de la Ligue Réunionnaise.
- C.I.D - réunion du dimanche 14 décembre : Les 2 représentants DOM TOM assistant au C.I.D sont désignés à tour de rôle ; la Guyane et la Réunion sont donc remplacés par deux autres Ligues : la Guadeloupe et la Martinique.
- Michel DENIAUD remercie la Guyane pour l'organisation de la journée du ping et précise que cette manifestation peut obtenir une subvention par le CNDS.

3) LICENCIATION

Evolution des licenciés

- **Martinique** : meilleure saison en 87/88 : 1 377 licenciés. Augmentation par rapport au mandat : 40% (04/05 : 107 - 07/08 : 150)
- **Guyane** : meilleure saison en 06/07 : 417 licenciés. Augmentation par rapport au mandat : 23 % (04/05 : 310 - 07/08 : 380)
- **Guadeloupe** : meilleure saison en 97/98 : 292 licenciés. Augmentation par rapport au mandat : 47% (04/05 : 196 - 07/08 : 288)
- **Mayotte** : 923 licenciés en 06/07 - 684 en 07/08. Perte de 239 licenciés (26%) Augmentation par rapport au mandat : + 16%.
- **Nouvelle-Calédonie** : n'a pas gagné de licenciés (- 4 licenciés sur le mandat).
- **La Réunion** : moins 17% sur le mandat.

En définitive : 4 DOM TOM en hausse, 1 DOM TOM : stabilité des chiffres, 1 seule ligue en perte de licenciés : La Réunion.

Sur le total : + 7% d'augmentation des licences.

Evolution des Associations

- **Martinique** : 62 clubs en 87/88 - 6 clubs en 07/08.
- **Guyane** : a gagné 1 club durant le mandat.
- **Guadeloupe** : 97/98 : 13 clubs - 07/08 : 9 clubs
- **Mayotte** : 21 clubs en 06/07 - 07/08 : 16 clubs

Total Fédération : 4 774 clubs en 88/89 - 3 851 clubs en 07/08.

Plus grand nombre total de licenciés en 01/02 : 186 265

Michel DENIAUD est satisfait de voir que 3 ligues DOM TOM sont en hausse.

Nombre de salles :
2 salles spécifiques en Guyane
1 salle spécifique en Martinique
1 salle en Guadeloupe

4) LES FINANCES

- **Guyane** : règlement de 1 072,74 € (doit les licences : 1 048,95 €)
- **Guadeloupe** : doit 31,94 € (solde subvention moins Coupe DOM TOM 1 556,94 €)
- **Martinique** : doit 440,38 € (Coupe DOM TOM moins subvention)
- **Mayotte** : A voir

5) LA COUPE DOM TOM 2008

Michel DENIAUD est satisfait de l'organisation en général.

La Ligue de Guyane regrette le manque d'arbitres. Michel DENIAUD mentionne que pour les précédentes organisations de la Coupe DOM TOM il n'y en avait pas, c'était de l'auto-arbitrage.

Les représentants des ligues DOM TOM sont également satisfaits de cette organisation, mais ont été surpris du prix des plateaux repas du midi et de leur qualité.

Revoir la composition des repas plus adéquats pour des sportifs, ainsi que le choix des viandes (religion des joueurs).

Les délégations ont apprécié la journée libre du 15 août (visite PARIS - Tour Eiffel).

Récompenses :

Quelques réclamations concernant les récompenses attribuées, notamment pour les épreuves par équipes : 1 coupe, mais pas de médailles pour les joueurs.

Transferts :

Jean-Michel TALBA (Martinique) adresse ses félicitations pour l'organisation, mais regrette de ne pas avoir été prévenu de l'accueil organisé par la FFTT à l'aéroport.

Michel DENIAUD regrette également que certaines délégations aient prévenu très tard de leur arrivée à PARIS.

6) COUPE DOM TOM 2010 (MAYOTTE)

Suite au mail reçu de M. Hervé ANTOINE (Mayotte) faisant part de son intention d'organiser la prochaine Coupe DOM TOM en 2010 et communication de son budget qui s'élèverait à environ 186 000 €. Réponse de Michel DENIAUD concernant le budget de l'organisation par la F.F.T.T (récompenses - arbitrage - divers - hôtel et voyages), qui se monte à environ 42 000 €.

Demande de renseignements par mail de M. Gilles CHAMBARETAUD, Conseiller d'Animation Sportive à la DJS de MAYOTTE, suite à la demande de subvention de M. Hervé ANTOINE.

Michel DENIAUD pense que s'il y a une prise en charge intéressante de la part de MAYOTTE (suivant la subvention reçue) pour l'hébergement, cela permettrait à la Fédération d'indemniser un peu plus les déplacements et cela devrait coûter moins cher pour tout le monde.

Hervé ANTOINE signale qu'il a reçu l'accord de toutes les collectivités (Mairie, DRJS, Conseil Général) par rapport au budget qu'il a établi (matériel compris).

MAYOTTE est prêt à accueillir ces jeux (2 salles côte à côte).

Concernant les dates, les délégations présentes sont d'accord pour une organisation fin Juillet/début Août. Contacter la Nouvelle-Calédonie et la Réunion.

Les représentants des DOM TOM s'informeront des tarifs des billets d'avion pour avoir une estimation des coûts concernant leur voyage.

Arbitrage : à voir car MAYOTTE n'a ni J.A, ni arbitres.

7) REGLEMENTS SPORTIFS

Michel DENIAUD demande s'il y a des modifications à effectuer sur le règlement de la Coupe.

L'ensemble des représentants n'ont rien à signaler, sauf concernant le nombre de points attribués au Challenge DOM TOM. Il est proposé d'inverser le nombre de points, ce qui semble plus logique.

Championnat par équipes : 7 points au 1^{er}, 6 points au 2^e, etc.
Championnat individuel : 8 points au 1^{er}, 7 au 2^e, 6 au 3^e, etc.

Il est demandé également que la délégation qui ne présente pas de joueur dans une catégorie marque 0 point.

8) POINT SUR LES CONVENTIONS ACTUELLES

Guy COULON (Guadeloupe) souhaiterait que la Ligue qui organise les Jeux des ANTILLES ait une subvention supplémentaire (lui-même ayant des difficultés financières pour organiser en 2009 cette compétition).

Michel DENIAUD propose que cette convention soit modifiée avec des critères supplémentaires : la licenciation, la formation de dirigeants, la formation d'arbitres, éducateurs sportifs.

Les DOM TOM doivent se fixer des objectifs, exemple : création de clubs. (Aides de la F.F.T.T aux Ligues pour aider les clubs).

PARIS, le 29 décembre 2008

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DE LA COMMISSION SPORTIVE FÉDÉRALE DU 27 JANVIER 2009

Présents :

Jacques Barraud,
Jean-Jacques Brion,
Jean-René Chevalier,
Jean-Pierre Foucher,
Jean-Luc Guillot,
Patrick Lustremant,
Sylvie Thivet

Excusé :

Georges Gauthier

Assisté :

Michel Bremond

Compte tenu :

- de la vigilance d'alerte rouge déclarée par les services de Météo France (voir carte ci-dessous) ;
- des arrêtés préfectoraux pris dans certains départements et relatifs à la circulation des véhicules et aux manifestations extérieures et intérieures ;
- des consignes émises par les pouvoirs publics le samedi 24 janvier 2009 ;

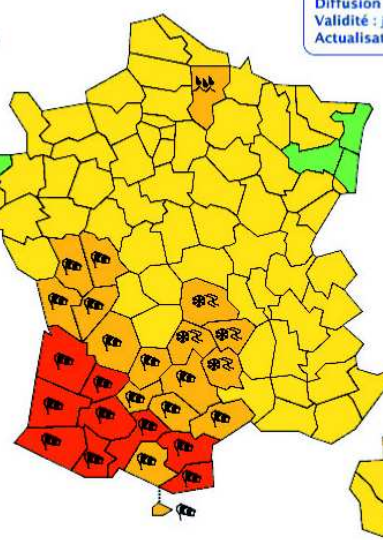
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le samedi 24 janvier 2009 à 10h44
Validité : jusqu'au dimanche 25 janvier 2009 à 06h00
Actualisation : du samedi 24 janvier 2009 à 08h10

Consultez le [bulletin national](#)

Tempête exceptionnelle sur le sud du pays, se décalant vers le golfe du Lion en cours de journée. Neige sur le Massif Central débutant samedi. Crues sur plusieurs départements.

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

Conseils des pouvoirs publics :
Vent/Rouge – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. – Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. – Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Neige-Verglas/Orange – Respectez les restrictions de circulation et déviations. Crues/Orange – Évitez les abords des cours d'eau. – Soyez prudents face au risque d'inondations.



Copyright Météo-France

Patrick Lustremant a autorisé tous les reports de rencontres qui lui ont été demandés par téléphone le samedi 24 janvier 2009 par les clubs des ligues d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, quel que soit la situation du club (rencontre à domicile ou rencontre à l'extérieur). Le bilan effectué le lundi 26 janvier 2009 décompte finalement 15 rencontres de la journée du 24 janvier 2009 du championnat national par équipes non disputées :

- | | |
|-------------------------------|--|
| Nationale 1 Dames poule B | Dinan Entente 1 - Marmande Raquette 2 |
| Nationale 2 Dames poule D | Nantes TTCNA 2 - Cugnaux/ Villeneuve 1 |
| | Cestas SAG 1 - Niort Souché SA 3 |
| | Mirande CP 2 - Montfort TT 1 |
| Nationale 1 Messieurs poule A | Amiens STT 1 - Auscitain CP 1 |

Nationale 1 Messieurs poule B	Bordeaux CAM 1 - Metz SMEC 2
Nationale 2 Messieurs poule C	CA Bèglais 1 - Angers Vaillante 2
	Stade Montois 1 - Caen TTC 2
Nationale 3 Messieurs poule D	Romagne (La) 3 - Eysines AL 1
	Marly Le Roi US 2 - Cugnaux 1
	Villeneuve 1
	Biarritz Goélands 1 - Villeneuve
	PPC 2
Nationale 3 Messieurs poule F	Mirande CP 1 - Cestas SAG 2
	La Rochelle CPR 1 - Blagnac
	TT 1
	Gujanaise Raquette 1 -
	Bordeaux CAM 2
Nationale 3 Messieurs poule L	Perpignan PR TT 1 -
	Grésivaudan TT 1

Par ailleurs, les ligues d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ont reporté l'ensemble des rencontres prévues le samedi 24 janvier 2009.

Après examen des courriers reçus et du calendrier de la saison 2008/2009, la Commission Sportive Fédérale décide :

- 1°) Aucune sanction sportive ou financière ne sera appliquée pour le non déroulement des 15 rencontres le samedi 24 janvier 2009 ;
- 2°) Date et heure officielles de report pour le déroulement des 15 rencontres : Samedi 21 février 2009 à 17 heures dans la salle du club nommé en premier ;
- 3°) Possibilité pour les 2 clubs de se mettre d'accord sur une autre heure en utilisant la circulaire C.S.F. 2.9.0 ;
- 4°) Possibilité pour le club recevant de communiquer au club adverse les coordonnées d'une autre salle pour le déroulement de la rencontre en utilisant la circulaire C.S.F. 2.9.0 ;
- 5°) Possibilité pour les 2 clubs de se mettre d'accord sur une autre date en utilisant la circulaire C.S.F. 2.9.0 dans les conditions suivantes :
 - date limite pour le déroulement de la rencontre : dimanche 1^{er} mars 2009 inclus ;
 - date limite pour la communication au siège fédéral de la nouvelle date retenue : vendredi 6 février 2009 à 16 heures ;
 - le délai de 15 jours prévu à l'article 15 - chapitre 2 des règlements sportifs pourra ne pas être respecté.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JURY D'APPEL DU 5 DÉCEMBRE 2008 À PARIS

OBJET : Appel du club AUVR Rillieux de la décision de la Ligue de Rhône Alpes du 9 novembre 2008 concernant la rencontre de Régionale 1 messieurs du 21 octobre 2008 opposant Montrond les Bains à AUVR Rillieux

Présents : Jacques Hélaïne, Président du jury d'appel
Bernard Barbier, Jean Montagut, Guy Letrot, membres du jury d'appel

Absents excusés : Joël Chaillou, Bernard Tresallet et Patrick Lustremant membres du jury d'appel ; Henry Thomas Président du club de Montrond

Les parties concernées ont été avisées pour assister ou se faire représenter à la présente réunion conformément à l'article 28.5 titre II du règlement intérieur.

Après avoir pris connaissance du rapport de Patrick Lustremant, instructeur du dossier

Considérant que :

- 1) La rencontre opposant Montrond les Bains à AUVR Rillieux a été interrompue suite à plusieurs coupures de l'éclairage,
- 2) Les causes de ces incidents sont imputables à la mairie de Montrond (correspondance du 13 octobre),
- 3) Le résultat de la rencontre n'était pas acquis,
- 4) L'article des règlements sportifs de la ligue Rhône Alpes prévoit qu'en cas d'interruption de rencontre, si le nombre de parties disputées est égal, ou inférieur à la moitié des parties possibles, la rencontre est rejouée intégralement dans la salle de la même association et avec les joueurs qualifiés à la date fixée pour la première rencontre.

Par ces motifs, le jury d'appel, décide de confirmer la décision du comité directeur de la ligue Rhône Alpes du 9 novembre 2008 :

- La date limite de report de la rencontre est maintenue au samedi 13 décembre à 17 heures,
- La rencontre devra se dérouler, avec les joueurs qualifiés à la date de la rencontre, au TT Montrond.

La présente décision du Jury d'appel est susceptible d'appel auprès du Comité National Olympique et Sportif Français dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Jacques Hélaïne
Membre du jury d'appel

Le secrétaire de séance,
Guy Letrot
Membre du jury d'appel

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'INSTANCE NATIONALE DE DISCIPLINE DU 13 DÉCEMBRE 2008 À PARIS

OBJET : Recours de la Commission sportive fédérale à l'encontre du joueur Mounaïm Tirselt, du club de Loire Nord TT.

Présents : Nicole Coury, Présidente de l'Instance nationale de discipline
Jean Blanchard, membre de l'Instance nationale de discipline
Jacques Barraud, membre de l'Instance nationale de discipline
Marc Dezellus, membre de l'Instance nationale de discipline

Absents excusés : Maurice Begeault, membre de l'Instance nationale de discipline
Mounaïm Tirselt, joueur incriminé

Assiste : Joël Chaillou, Instructeur
Daniel Braslet, Secrétaire de séance

Rappel des faits :

Suite au comportement du joueur Mounaïm Tirselt lors de sa rencontre face à M.O. Jegede lors du 1er tour de Critérium Fédéral en Nationale 2, zone 4, du 19 octobre 2008 à Voreppe, Mme. Karine Girod, juge arbitre, a demandé sa comparution devant l'Instance nationale de discipline.

Déroulement de la séance :

- 1) Vu le rapport du juge arbitre, Karine Girod
- 2) Vu le courrier du responsable du club de Loire Nord TT, Vincent Tardy
- 3) Vu le courrier du joueur incriminé, Mounaïm Tirselt
- 4) Vu le rapport de l'instructeur de l'IND, Joël Chaillou.

Décisions :

Après délibéré, et en toute indépendance, l'Instance nationale de discipline considérant que

- a) les faits sont avérés
- b) compte tenu des excuses formulées par M. Tirselt dans son courrier

par ces motifs, décide :

Article 1 : en l'absence d'antécédents, de ne le sanctionner que d'un avertissement.

Article 2 : conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.

Daniel Braslet
Secrétaire de séance

Nicole COURY
Présidente de
l'Instance nationale de discipline

La présente décision est susceptible d'appel devant l'Instance supérieure de discipline dans un délai de quinze jours à compter de la présente conformément aux dispositions de l'article 14 des Règlements disciplinaires.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'INSTANCE SUPÉRIEURE DE DISCIPLINE DU 13 DÉCEMBRE 2008 À PARIS

OBJET : Recours de M. Jean-Luc BRISSARD et de M. Florian LE CLOEREC à l'encontre de la décision de l'Instance Régionale de Discipline de Basse Normandie du 18 septembre 2008

Présents : Paul Courteau, Président de l'Instance supérieure de discipline
Christian Rigaud, Membre de l'Instance supérieure de discipline
Marcel Retailleau, Membre de l'Instance supérieure de discipline
Jean Devys, Membre de l'Instance supérieure de discipline
Arnaud Rouger, Membre de l'Instance supérieure de discipline
Florian Le Cloerec, joueur incriminé

Absent : Jean-Luc Brissard

Assiste : Nicole Coury, secrétaire

Rappel des faits :

Lors des ½ finales de D2 du championnat par équipe du Calvados du 16 mai 2008, M. Jean-Luc BRISSARD et M. Florian LE CLOEREC, joueurs du club de la Butte de Caen, ont été accusés par le juge arbitre de la rencontre, M. Daniel CHRETIEN, de l'avoir insulté et menacé.

Conformément au règlement disciplinaire en vigueur, une suspension de toutes compétitions de 15 jours à compter du 1^{er} octobre 2008 a été prononcée à l'encontre de M. Florian LE CLOEREC. Le 8 octobre 2008, M. Florian LE CLOEREC a fait appel de la décision de l'Instance régionale de discipline auprès de l'Instance supérieure de discipline de la FFTT.

Conformément au règlement disciplinaire en vigueur, une suspension de toutes compétitions de 30 jours à compter du 1^{er} octobre 2008 a été prononcée à l'encontre de M. Jean-Luc BRISSARD. Le 2 octobre 2008, M. Jean-Luc BRISSARD a fait appel de la décision de l'Instance régionale de discipline auprès de l'Instance supérieure de discipline de la FFTT.

Les intéressés ayant été régulièrement convoqués pour assister ou se faire représenter à la présente audience, la séance a été ouverte.

Déroulement de la séance :

- 1) Vu l'ensemble des pièces du dossier,
- 2) Après le rappel des faits,
- 3) Après débat et échange entre les membres de l'Instance supérieure de discipline et M. LE CLOEREC

Décisions :

Après délibéré l'Instance supérieure de discipline et considérant le contexte dans lequel s'est déroulée la rencontre, par ce motif, décide :

Article 1 : l'ISD annule les décisions de l'IRD de Basse Normandie

Article 2 : de suspendre Jean-Luc BRISSARD de toutes compétitions pendant 30 jours dont 15 assortis du sursis à compter de la notification de cette décision

Article 3 : de suspendre M. Florian Le CLOEREC de toutes compétitions pendant 15 jours, assortis du sursis à compter de la notification de cette décision

Article 4 : conformément à l'article 17, alinéa 2 des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT

Nicole Coury
Secrétaire de séance

Paul Courteau
Président de
l'Instance supérieure de discipline

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité national olympique et sportif français aux fins de conciliation prévue au IV de l'article 19 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984.

OBJET : Recours de M. Laurent RANNOU à l'encontre de la décision de l'Instance Régionale de Discipline d'Ile de France du 18 novembre 2008

Présents : Paul Courteau, Président de l'Instance supérieure de discipline
Christian Rigaud, Membre de l'Instance supérieure de discipline
Marcel Retailleau, Membre de l'Instance supérieure de discipline
Jean Devys, Membre de l'Instance supérieure de discipline
Arnaud Rouger, Membre de l'Instance supérieure de discipline
Laurent Rannou, joueur incriminé

Assiste : Nicole Coury, secrétaire

Rappel des faits :

Lors du tournoi régional de Sucy en Brie du 21 septembre 2008, M. Laurent RANNOU, joueur du club de la JA Rosny sous Bois, a été sanctionné d'un carton jaune puis d'un rouge puis d'une exclusion de la compétition par les juges arbitres, Mme Odile DURIEZ et M. Raymond GODEL, pour attitude agressive et insultes à juge arbitre.

M. Laurent RANNOU ne s'est pas présenté à l'Instance régionale de discipline d'Ile de France. Conformément au règlement disciplinaire en vigueur, une suspension ferme de toutes compétitions jusqu'au 31 décembre 2009 a été prononcée le 18 novembre à l'encontre de M. Laurent RANNOU.

Le 19 novembre 2008, M. Laurent RANNOU a fait appel de la décision de l'Instance régionale de discipline d'Ile de France auprès de l'Instance supérieure de discipline de la FFTT.

L'intéressé ayant été régulièrement convoqué pour assister ou se faire représenter à la présente audience, la séance a été ouverte.

Déroulement de la séance :

- 1) Vu l'ensemble des pièces du dossier,
- 2) Après le rappel des faits,
- 3) Après débat et échange entre les membres de l'Instance supérieure de discipline et l'intéressé.

Décisions :

Après délibéré l'Instance supérieure de discipline,

- a) considérant que M. Laurent Rannou reconnaît les faits qui lui sont reprochés et, qu'en séance, il présente ses excuses en reconnaissant ses propos déplacés à l'encontre d'un juge arbitre.
- b) considérant que la sanction prononcée par L'IRD d'Ile de France à l'encontre de M. Rannou est manifestement disproportionnée

par ces motifs, décide :

Article 1 : annule la décision de l'IRD d'Ile de France

Article 2 : de le suspendre de toutes compétitions jusqu'au 31 décembre 2008

Article 3 : conformément à l'article 17, alinéa 2 des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin des ligues d'Ile de France et des Pays de la Loire et de la FFTT

Nicole Coury
Secrétaire de séance

Paul Courteau
Président de
l'Instance supérieure de discipline

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité national olympique et sportif français aux fins de conciliation prévue au IV de l'article 19 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984.